

Législation PART 21 J

formation initiale/continue

OBJECTIFS

Objectif principal

Être capable de comprendre et de mettre en œuvre les différents règlements de la conception de produits et pièces aéronautiques tels que définis dans la réglementation nationale (DGAC), européenne (EASA) ou équivalents internationaux.

Objectifs opérationnels

- Appréhender et connaître les certifications des produits et pièces aéronautiques (TC, STC, ETSO, modification et réparations mineures et majeures) ;
- Connaître les exigences et l'environnement réglementaire de l'agrément Part 21J en contexte ;
- Comprendre le rôle central de l'organisme de conception dit DOA, dans le concept de Navigabilité.

PROGRAMME initial et/ou continu

Conforme aux recommandations et règlements :

- (CE) n° 2016/2008 règlement de base ;
- (CE) n° 748/2012, GM, AMC et amendements en vigueur.

Sous partie A : Dispositions générales
 Sous partie B : Certificats de type et certificats de type restreints
 Sous partie D : Modification des certificats de type et restreints
 Sous partie E : Certificats de types supplémentaires
 Sous partie H : Certificats de navigabilité et restreints
 Sous Partie J : Organisme de conception
 Objet et admissibilité, demande et délivrance d'agrément, système d'assurance conception, gestion de l'agrément, données, conditions et termes de l'agrément, évaluations, constatations et validité de l'agrément, prérogatives et obligations.
 Sous partie K : Pièces et équipements
 Sous partie M : Réparations
 Sous partie O : Autorisations selon ETSO
 Sous partie P : Autorisations de vol et Accords internationaux

Programme détaillé et support de formation disponible sur demande.

PUBLIC

- Toute personne désirant se familiariser et comprendre la législation aéronautique autour de l'agrément Part 21J Organisme de Conception (DOA),
- Personnel employé dans un organisme de conception Part 21J.
- Personnel de management d'un Part 21J.

Pré-requis : Aucun pour l'initial. Pour le continu, avoir suivi une formation initiale au préalable.

MÉTHODE

La pédagogie

- Approche interactive adaptée aux fonctions des participants ;
- Partage d'expériences entre participants ;
- Projection de présentations multimédia.

L'évaluation

- les acquis seront validés à l'issue de la formation par un test ;
- Une évaluation qualitative sera demandée aux participants.

La formation sur mesure

Le formateur adapte le contenu de la formation à votre contexte et à vos termes d'agrément particuliers après une étude de votre MOC / DOH.

La formation continue aborde les nouveautés réglementaires et les problématiques particulières de l'organisme.

Conditions

Durée : 3h30 en continu et 7h en initial.
 Effectif max. : 12 participants.
 Tarif et inscription : se reporter en tête de catalogue.
contact@scope-training.eu